

COMPTE RENDU N° 2016-10
Réunion du 6 décembre 2016 à 20h30

L'an deux mil seize, le 6 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 30 novembre 2016, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUËT, Michel DEMOLDER (à partir de 21h30), Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Pascal COULON, Karina GUERRIER, Karine RICHARD, Dominique BARON, David LOUBARESE, Cécile GIBBES, Audrey MARCHIX, Amélie BERNARD (à partir de 21h20).

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné pouvoir à David LOUBARESE, Valérie FORNARI a donné pouvoir à Armel TREGOUËT, Marie-Hélène OGER a donné pouvoir à Karine RICHARD, Calixte TIENDRÉBÉOGO a donné pouvoir à Yannick CAIRON, Bérengère TURMEL a donné pouvoir à Dominique CANNESSON.

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Valérie FORNARI, Marie-Hélène OGER, Calixte TIENDRÉBÉOGO, Bérengère TURMEL.

ABSENTS : Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

Date de la convocation : 30 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Finances - Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Tarifs municipaux 2017 – Temps du midi avec repas – Périscolaire - Accueil de loisirs -
2. Finances - Service jeunesse – Activités Local jeunes – Adhésion et tarifs municipaux Activités 10-14 ans –
3. Finances - Tarifs municipaux 2017 –
4. Finances – Budget 2016 Zone d'activités du Pont Mahaud – décision modificative sur les écritures d'ordre budgétaire de fin d'exercice – comptabilisation des stocks
5. Education - Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 -
6. Education – Rentrée scolaire septembre 2017 – Ecole maternelle publique – Modification des horaires
7. Education – Rentrée scolaire septembre 2017 - Fusion des deux écoles et des directions –
8. Travaux d'extension des vestiaires de football – lot 1 déconstruction – terrassement – gros œuvre – avenant n° 1
9. Ressources humaines – Prime de fin d'année
10. Syndicat départemental d'Energie 35 – Rapport d'activités 2015
11. Intercommunalité - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services d'Eau potable
12. Urbanisme - DPU-DIA
13. Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
14. Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance : Pascal COULON.

Le compte rendu de la réunion du 8 novembre 2016, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

N'appelant aucune observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- DIA Propriété La Grande Pièce – AL 260 – Appartement n°121 – garage n°615 et parking n°806
- REHABILITATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES ROUTE DE LAILLE - LOT 1 :
REHABILITATION DES RESEAUX EP – avenant n° 1

N°2016-135 Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - tarifs municipaux 2017 - Temps du midi avec repas – Périscolaire - Accueil de loisirs

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Ce dossier est présenté en deux parties, la première retrace le bilan d'activités et financier du service Temps du midi avec repas – Périscolaire – Accueil de Loisirs et la seconde expose les propositions de tarifs pour l'année 2017.

Les statistiques ont été présentées en commission finances le 22 novembre 2016.

A Pont-Péan, les tarifs des divers services municipaux du Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire sont pondérés depuis de nombreuses années selon le quotient familial.

La mise en place au 01.01.2014 d'une nouvelle grille tarifaire de 9 tranches de quotients familiaux (au lieu de 8 précédemment), a permis une meilleure répartition des tarifs et la prise en compte d'un plus grand nombre de familles.

Nous constatons à l'occasion du bilan de fonctionnement concernant la période de septembre 2015 à août 2016 que :

- 6 % des familles utilisatrices ne bénéficient d'aucune réduction
- 38% des familles utilisatrices ont un QF inférieur à 1050 €
- Une part importante des familles (36 %) se situe dans les tranches moyennes 4 et 5 avec des QF qui vont de 1050 € à 1500 €
- 7% ont un QF inférieur à 450 €

Un bilan a été dressé de la répartition des familles par tranche de QF de sept. 2015 à août 2016

Catégorie	Quotients familiaux	Répartition des familles en % sept 2015- août 2016	Nombre de familles
1	QF ≥ 2500	6 %	20
2	1700 ≤ QF < 2500	13 %	44
3	1500 ≤ QF < 1700	8 %	26
4	1250 ≤ QF < 1500	18 %	63
5	1050 ≤ QF < 1250	18 %	61

6	850 ≤ QF < 1050	9 %	32
7	650 ≤ QF < 850	12 %	40
8	450 ≤ QF < 650	10%	33
9	QF < 450	7 %	23

1ère partie – Bilan de fonctionnement et d'activité

Un bilan de fonctionnement des services municipaux Temps du midi avec repas / Accueil de loisirs / Accueil Périscolaire a été dressé concernant l'année scolaire de septembre 2015 à août 2016. Il se résume ainsi :

Temps du midi avec repas

Un bilan de fonctionnement effectué concerne l'année scolaire de septembre 2015 à août 2016 sur la fréquentation du restaurant municipal, la répartition des repas par tarifs, ainsi qu'un bilan comptable. Il est observé une évolution des fréquentations sur le temps du midi :

- Le nombre de **repas servis** dans le cadre des journées d'ouverture de l'accueil de loisirs est de **4 858** (4 800 en 2014-2015 et 4418 en 2013-2014), pour 93 jours de fonctionnement (95 en 2014-2015 et 91 en 2013-2014), soit une moyenne de **52 repas par jour** de fonctionnement (51 en 2014-2015 et 49 en 2013-2014).
- Le nombre de **repas servis** dans le cadre du restaurant scolaire est de : 43 771 (40 263 en 2014-2015 et 38 729 en 2013-2014), le nombre de repas servis en **moyenne par jour est de 310** (285 en 2014-2015 et 275 en 2013-2014).

Les **charges fixes de fonctionnement de 23 436 €** (20 305 € en 2014-2015 et 23 683 € en 2013-2014) comprennent l'eau, l'énergie, les frais d'entretien et de réparation, les contrats de maintenance, les assurances, les frais liés à la facturation du service.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 157 598 € (150 935 € en 2014-2015 et 147 456 € en 2013-2014) Une nouvelle organisation sur le temps du midi a été mise en place depuis la rentrée de septembre 2013 (présence des ATSEM lors du repas, renfort du personnel d'encadrement et d'animation sur le temps du midi).

Sur la période septembre 2015 - août 2016 :

- Le prix « moyen » d'achat de repas auprès du syndicat de restauration est de 3.57 € (enfants et adultes confondus) (3.54 € en 2014-2015 et 3.49 € en 2013-2014).
- Le prix de revient d'un repas (achat au syndicat + service communal) est de 7.61 € (7.62 € en 2014-2015 et 7.63 € en 2013-2014).
- Le prix « moyen » de facturation aux familles tous tarifs confondus est de 4.05 € (4.06 € en 2014-2015 et 3.97 € en 2013-2014).
- Le déficit par repas (prise en charge communale) est de 3.56 € (3.55 € en 2014-2015 et 3.67€ en 2013-2014). La participation communale s'élève à 173 083€ (160 116 € en 2014-2015 et 158 146 € en 2013-2014).

Il est précisé que le syndicat intercommunal de restauration a décidé d'augmenter les prix de vente des repas préparés et livrés aux communes de 1 % au 1er janvier 2016.

Rappel des tarifs 2016 : 3.55 € pour les repas Enfants et 4.40 € pour les repas Adultes.

Le nombre total de repas livrés au restaurant scolaire a nettement évolué et est de 48 629 (45 063 en 2014-2015 et 43 147 en 2013-2014).

ACCUEIL DE LOISIRS

Un bilan de fonctionnement du service accueil de loisirs (hors séjours camps) de septembre 2015 à août 2016 a été dressé. Il fait ressortir les principales données suivantes :

- 76 jours d'ouverture (78 en 2014-2015 et 94 en 2012-2013)
- 3 831 journées enfants (3 522 en 2014-2015 et 4147 en 2012-2013)
- 51 enfants accueillis par jour en moyenne (45 en 2014-2015 et 44 en 2013-2014).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 101 387 € dont 92 209.48 € en frais de personnel.

Les recettes comprennent les redevances des familles (42 454 €), la participation de la CAF (38 555 €), la participation du conseil départemental (2 379 € perçus en 2015 dernière année). Le montant de la participation communale est de 17 999 €.

Sur la période de septembre 2015 à août 2016 :

- le prix de revient moyen de la journée est de 26€47 (24.54 € en 2014-2015 et 29 € en 2012-2013)
- la participation communale moyenne par jour est de 4€70 contre 2.32 € en 2014-2015 et 8.92 € en 2012-2013).
- la participation moyenne des usagers par jour est de 11€08 (11.55 € en 2014-2015 et 10€25 en 2012-2013).
- la participation moyenne des partenaires (Conseil départemental et CAF) est de 10€69 par jour (10.67 € en 2014-2015 et 9.83 € en 2012-2013).

ACCUEIL PERISCOLAIRE matin et soir et mercredi midi

Le nombre de jours d'ouverture du service périscolaire est de 141 jours en 2015-2016 dont 35 mercredis (138 jours en 2014-2015 et 141 jours en 2012-2013).

Les prestations sont les suivantes :

Périscolaire matin long :	7h30-8h35	périscolaire matin court :	8h00-8h35
Périscolaire soir court :	16h30-18h00	périscolaire soir long :	16h30-18h45
Périscolaire mercredi midi :	12h00-12h45		

Le bilan fait ressortir les principales données suivantes :

Nombre d'heures d'accueil 24 583 heures (24 040 heures en 2014-2015 et 17 960 heures en 2012-2013).

Le nombre d'enfants accueillis par jour en moyenne sur le temps périscolaire s'élève à : 126 (134 en 2014-2015 et 103 en 2012-2013).

- Périscolaire matin : 47 enfants en moyenne
- Périscolaire soir : 79 enfants en moyenne
- Périscolaire mercredi midi : 98 enfants en moyenne

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 72 780 € dont 66 224.15 € en frais de personnel.

Les recettes comprennent les redevances des familles (44 480.45 €), la participation de la CAF (15 771.06 €). Le montant de la participation communale est de 12 528 €.

Sur la période de septembre 2015 à août 2016 :

- le prix de revient moyen de l'heure est de 2.96 € (3.10 € en 2014-2015 et 5.40 € en 2012-2013,
- la participation communale moyenne par heure est de 0.51 € (0.65 € en 2014-2015 et 3.34 € en 2012-2013).

- la participation moyenne des usagers par heure est de 1.81 € (1.78 € en 2014-2015 et 1.86 € en 2012-2013).
- la participation moyenne de la CAF est de 0.64 € par heure (0.67 € en 2014-2015 et 0.20 € en 2012-2013).

ACCUEIL PERI EDUCATIF – ACTIVITES PERI EDUCATIVES

Depuis la rentrée de septembre 2013, la commune de Pont-Péan a mis en place la réforme des rythmes scolaires et notamment l'animation des temps péri-éducatifs.

Les activités péri-éducatives sont gratuites et orientées vers la découverte. Elles sont encadrées par les animateurs permanents de la commune, par les enseignants volontaires, les intervenants extérieurs et des bénévoles.

Les activités ont lieu sur le site du groupe scolaire Lucie Aubrac :

- pour les enfants de l'école maternelle de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- pour les enfants de l'école élémentaire, les activités ont lieu de 15h15 à 16h30 :

Les lundis et jeudis pour les enfants de CP - CE1 – CE2

Les mardis et vendredis pour les enfants de CM1 - CM2

Un bilan de fonctionnement a été établi pour la période de septembre 2015 à août 2016 :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 77 672.81 € dont 74 394.91 € en frais de personnel. Les recettes comprennent les prestations de service CAF (0.5 € par heure) d'un montant de 16 181.14 € d'une part, et du fond d'amorçage – subvention Etat (50 € par enfant) d'un montant de 19 950 €.

Le montant de la participation communale est de 41 541.67 €.

La participation communale par enfant est donc de 99 € et le coût de la réforme par enfant est de 186 €.

2ème partie – Proposition de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017

David Loubaresse rapporte la proposition de Muriel BLOUIN favorable à limiter l'augmentation des tarifs à 1% et ajoute que cette augmentation doit rester acceptable par tous.

Au vu du bilan financier, Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1.5%.

A- TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – TEMPS DU MIDI

Catégorie	Quotient familiaux	Temps du midi-repas
1	QF ≥ 2500	5.91 €
2	1700 ≤ QF < 2500	5.60 €
3	1500 ≤ QF < 1700	5.18 €
4	1250 ≤ QF < 1500	4.98 €
5	1050 ≤ QF < 1250	4.58 €
6	850 ≤ QF < 1050	4.30 €
7	650 ≤ QF < 850	3.45 €
8	450 ≤ QF < 650	2.19 €
9	QF < 450	1.07 €
Adulte	/	7.02 € / repas

B- TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Catégorie	Quotients Familiaux	Matin à partir de 7h30 (1h05)	Matin à partir de 8h00 (0h45)	Soir jusqu'à 18h00 (1h30)	Soir jusqu'à 18h45 (2h15)	Mercredi de 12h à 12h45 (0h45)
1	QF ≥ 2500	2.34 €	2.12 €	3.19 €	4.99 €	2.34 €
2	1750 ≤ QF < 2500	2.21 €	2.02 €	3.02 €	4.74 €	2.21 €
3	1500 ≤ QF < 1750	2.07 €	1.88 €	2.80 €	4.41 €	2.07 €
4	1250 ≤ QF < 1500	2.02 €	1.83 €	2.73 €	4.29 €	2.02 €
5	1050 ≤ QF < 1250	1.86 €	1.66 €	2.52 €	3.97 €	1.86 €
6	850 ≤ QF < 1050	1.71 €	1.55 €	2.38 €	3.74 €	1.71 €
7	650 ≤ QF < 850	1.36 €	1.20 €	1.82 €	3.57 €	1.36 €
8	450 ≤ QF < 650	0.71 €	0.64 €	0.94 €	1.46 €	0.71 €
9	QF < 450	0.35 €	0.31 €	0.46 €	0.71 €	0.35 €

B- TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

Catégorie	Quotients Familiaux	Journée	Demi-journée
1	QF ≥ 2500	13.73 €	10.03 €
2	1750 ≤ QF < 2500	13.09 €	9.59 €
3	1500 ≤ QF < 1750	12.18 €	8.90 €
4	1250 ≤ QF < 1500	11.88 €	8.70 €
5	1050 ≤ QF < 1250	10.97 €	8.04 €
6	850 ≤ QF < 1050	10.30 €	7.53 €
7	650 ≤ QF < 850	7.79 €	7.22 €
8	450 ≤ QF < 650	4.09 €	2.98 €
9	QF < 450	2.00 €	1.45 €

Nota : Pour les familles non allocataires (CAF et MSA), la majoration réglementaire sera appliquée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents :

- adopte les tarifs présentés applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 (+1.5%)

N'a pas pris part au vote : Audrey MARCHIX

Se sont abstenus au vote : David LOUBARESSE, Muriel BLOUIN et Pascal COULON.

N°2016-136 Service jeunesse – Local jeunes – adhésion et tarifs municipaux à compter du 01/01/2017 Activités 10-14 ans - Activités Local Jeunes

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Il est proposé de maintenir l'adhésion annuelle au service jeunesse à 2 € par jeune à compter du 1^{er} janvier 2017.

Quant aux activités 10/14 ans se déroulant par demi-journée durant les vacances scolaires (activités culturelles et sportives en direction des préadolescents) d'une part, et les activités du local jeunes d'autre part, il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs suivants (+1.5%) :

Tarifs activités 10/14 ans – A compter du 1^{er} janvier 2017

Catégorie	Quotients Familiaux	3 activités	5 activités	8 activités
1	QF ≥ 2500	22.71 €	38.01 €	58.08 €
2	1750 ≤ QF < 2500	21.89 €	36.50 €	51.10 €
3	1500 ≤ QF < 1750	20.35 €	33.93 €	47.50 €
4	1250 ≤ QF < 1500	19.85 €	33.10 €	46.36 €
5	1050 ≤ QF < 1250	18.35 €	30.58 €	36.24 €
6	850 ≤ QF < 1050	15.20 €	25.36 €	32.11 €
7	650 ≤ QF < 850	10.86 €	18.09 €	25.31 €
8	450 ≤ QF < 650	8.76 €	14.59 €	20.42 €
9	QF < 450	4.26 €	7.13 €	9.97 €

TARIFS LOCAL JEUNES - A compter du 1^{er} janvier 2017

Piscine	2.65 €
Repas	
Cinéma	6.20 €
Patinoire	
Bowling	
Sortie Mer	
Sortie au stade Rennais	
Soccer (2 parties)	11.90 €
Space Laser (2 parties)	
Escalad'arbre	
Canoë	
Equitation	
Karting	
Paintball	18.20 €
Ski-bus	

David Loubresse rapporte la proposition de Muriel BLOUIN favorable à limiter l'augmentation des tarifs à 1% et ajoute que cette augmentation doit rester acceptable par tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents :

- adopte les tarifs présentés applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 (+1.5%)

N'a pas pris part au vote : Audrey MARCHIX

Se sont abstenus au vote : David LOUBARESSSE, Muriel BLOUIN.

N° 2016-137 Finances - Tarifs municipaux 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ses membres présents :

- adopte ces tarifs municipaux applicables à compter du **1^{er} janvier 2017**.

Tarifs Médiathèque -à compter du 1^{er} janvier 2017

Médiathèque - Tarif de la carte d'adhésion	9.00 € par famille et par an (maintien du tarif) Nota gratuité dispositif Carte SORTIR!
---	--

Tarifs cimetièrè – à compter du 1^{er} janvier 2017

Concessions cimetièrè	<ul style="list-style-type: none">- Concession 30 ans : 297€- Concession 50 ans : 606 €
Columbarium	Le columbarium de Pont-Péan comprend des mini-tombes enterrées (cavernes) et des cases aériennes (cases cubiques sur un socle). Nouveaux Tarifs (+1.%) : <ul style="list-style-type: none">- Caverne 10 ans : 98 €- Caverne 20 ans : 163 €- Caverne 30 ans : 273 €- Case aérienne 10 ans : 357 €- Case aérienne 20 ans : 537 €- Case aérienne 30 ans : 836 € Jardin du souvenir : gratuité

Administration Générale – à compter du 1^{er} janvier 2017

Accès Informatique et internet	Un ordinateur mis à disposition du public en mairie municipal permettant un accès informatique à internet. Ce point d'accès est réservé aux personnes qui sont en demande en matière d'impression de documents, d'accès internet, de rédiger un CV par exemple, d'y répondre ponctuellement : Accès limité à 1 heure (gratuité) Impression Noir et Blanc : 0.15 € la feuille Impression Couleur : 0.30 € la feuille (même tarif que les photocopies)
Photocopie Télécopie	<ul style="list-style-type: none">- Photocopies : A4 : 0.15 € et A3 : 0.30 €- Couleur= (tarif NB*2)- Télécopie : 0.15 € Maintien des tarifs PLU : le PLU est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune - Tirage de copies (noir et blanc) aux associations

	de la commune : Principe de la gratuité Conditions : fournir le papier ou acheter une ramette de 500 feuilles à la mairie au prix de 6 € la ramette 20 A3 couleur par évènement
Documents cadastraux	Les plans cadastraux peuvent être obtenus : - sur le site www.cadastre.gouv.fr Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).
Droits de place	- Forfait 38 €/jour : stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques sur la commune. - Maintien à 1.20€/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle. - Maintien à 1 €/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)
Stationnement pkg de la Mine (emplacement comprenant les branchements eau et électricité)	Maintien du forfait 20 € par famille par séjour (stationnement 10 jours maximum)
Point de vente (dimanche matin) Parking du Centre Commercial « Les Genêts »	Maintien des tarifs des droits de place aux commerçants depuis le 1 ^{er} octobre 2011 : - occasionnel 1.52 €/ml - abonnement 10.10 € /ml pour le trimestre
Badge-Transpondeur	Les bâtiments communaux du pôle scolaire et de l'espace Beausoleil sont équipés d'un barillet électronique. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge, la personne devra s'acquitter de la somme de 30 €

TARIFS SERVICE MUNICIPAL PETITE ENFANCE

Service municipal petite enfance	Depuis le 1.01.2015
Espace jeux - adhésion annuelle par enfant	Maintien à 12 €
L.A.E.P. (lieu accueil enfants-parents)	Gratuité

N°2016-138 TARIFS LOCATION ESPACE BEAUSOLEIL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs appliqués en référence à la délibération n° 2016-92 du 5 juillet 2016 pour tout contrat débutant à compter du 1^{er} janvier 2017

Pontpéançais, associations Pontpéançaises et partenariats										
1/2 journée (occupation : jusqu'à 5h d'amplitude)					1 journée (occupation : jusqu'à 10h d'amplitude)					
		présence technicien					présence technicien			
Nom des salles	salle avec mise à disposition des chaises	montage démontage gradin ou installation tables et chaises	régie son ou lumière	régie son & lumière	salle avec mise à disposition des chaises	montage démontage gradin ou installation tables et chaises	régie son ou lumière	régie son & lumière	CAUTION demandée pour 1/2 ou 1 journée	
DANYCAN A - 258m2	197	82	41	82	326	82	41	82	530	
DANYCAN B - 150m2	131	41	41	82	217	41	41	82	530	
DANYCAN A+B - 408m2	293	82	41	82	490	82	41	82	530	
PUITS 42m2	33				55				160	
CARREAU 82m2	65				98				210	
PUITS ET CARREAU 124m2	75				131				320	
HALL 143m2	75				131		41	82	320	
HALL + PUIITS ET CARREAUX 267m2	174				283		41	82	530	
CUISINE	61				61				320	

Entreprises et Extérieurs

Entreprises et Extérieurs										
1/2 journée (occupation : jusqu'à 5h d'amplitude)					1 journée (occupation : jusqu'à 10h d'amplitude)					
		Présence technicien					présence technicien			
Nom des salles	salle avec mise à disposition des chaises	montage démontage gradin ou installation tables et chaises	régie son ou lumière	régie son & lumière	salle avec mise à disposition des chaises	montage démontage gradin ou installation tables et chaises	régie son ou lumière	régie son & lumière	CAUTION demandé e pour 1/2 ou 1 journée	
Danycan A 258m2	270	82	41	82	580	82	41	82	900	

Danycan B - 150m2	169	41	41	82	362	41	41	82	900
Danycan A+B 408m2	422	82	41	82	885	82	41	82	900
Puits - 42m2	75				119				370
Carreau 82m2	131				228				480
Puits et Carreau 124m2	185				338				580
Hall 143m2	185		41	82	338		41	82	580
Hall+Puits carreaux 267m2	352		41	82	609		41	82	700
Cuisine	112				112				420

- Vaisselle :

- **Pour les associations de la commune** : gratuité, caution de 88 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse, celle-ci leur sera facturée.
- **Pour les autres personnes** : la vaisselle sera facturée **0.60 € par couvert** (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses + percolateur).
- Il sera demandé une caution de **88 €** par tranche de 100 couverts.

- Badge : 30 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

La deuxième journée est proposée à 65% du tarif plein - le tarif montage démontage n'est pratiqué que pour une prestation de plusieurs jours.

- Une gratuité annuelle pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour toutes les associations de la commune
- 2^{ème} gratuité annuelle pour les associations communales à vocation de spectacle (chorale, théâtre)
- 2^{ème} gratuité annuelle pour les associations communales qui organisent un spectacle.

Concernant les activités régulières des associations communales : Gratuité pour les salles des Puits, du Carreau, Accueil et Hall.

Autres tarifs :

	2017
Vidéo projecteur	50.00 €
Machine à brouillard	40.00 €

- tarif de 100€ de l'heure, au-delà de 10h d'occupation, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site.

N°2016-139 Finances – Budget 2016 Zone d'activités du Pont-Mahaud – décision modificative sur les écritures d'ordre budgétaire de fin d'exercice – comptabilisation des stocks

Armel TREGOUET, Adjoint aux Finances, a exposé ce qui suit :

Le budget annexe de la Zone du Pont-Mahaud implique la tenue d'une comptabilité de stocks : ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens entrant dans un cycle de production (en l'occurrence la production de parcelles commercialisables) et destinés à être revendus.

Trois opérations comptables sont alors effectuées chaque année :

- 1 – l'annulation du stock initial (B.P. 2016)
- 2 – l'intégration du stock final (D.M. 2016)
- 3 – la sortie des lots vendus dans l'année évalués à leur coût de production

Les écritures de stock nécessitent une décision modificative qui sera présentée lors de la réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents autorise les écritures par décision modificative des opérations de comptabilisation des stocks.

INTEGRATION DU STOCK FINAL	D.I. : Article 3555 Chap. 040 Fonction 01	710 478 €
	R.F. : Article 71355 Chap.042 Fonction 01	710 478 €
VIREMENT ENTRE SECTION	D.F : Article 023 Chap.023 Fonction 01	710 478 €
	R.I : Article 021 Chap.021 Fonction 01	710478 €

N°2016-140 Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 -

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Le Contrat Enfance Jeunesse de la commune à intervenir avec la C.A.F. est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.

Afin de maintenir l'engagement financier de la commune en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la commune a sollicité la C.A.F. pour le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse sur les 4 années 2016-2019.

Il est rappelé que ce dispositif dans lequel la commune s'est engagée depuis 1996 lui permet de bénéficier d'une aide substantielle sur le développement (création ou amélioration des services) des modes d'accueil des moins de 18 ans. Ce partenariat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à l'offre d'accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse indispensable sur notre territoire, par un apport financier important.

Les actions financées dans le C.E.J. sur le territoire sont :

- Le Multi-accueil associatif Mille Pattes (6 places)
- Le Multi-accueil municipal de Chartres de Bretagne (6 places)
- L'accueil périscolaire
- L'ALSH enfants
- L'ALSH ados
- Le LAEP Lieu Accueil Enfants Parents

La prestation C.E.J. versée par la C.A.F. à la commune s'élève en 2015 à 52 501.58 €.
Le dernier contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve le renouvellement du C.E.J. avec la C.A.F. pour la période 2016-2019
- donne délégation à M. le Maire pour la signature du contrat s'y rapportant.

N°2016-141 Education – Nouveaux horaires scolaires – Ecole Maternelle publique – Rentrée scolaire septembre 2017

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :
Actuellement les horaires d'enseignement de l'école maternelle publique Lucie Aubrac sont :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi – mardi – jeudi – vendredi	9H00 – 12H00	14h15-16h30
Mercredi	9H00 – 12H00	

Un accueil -périscolaire gratuit dans la classe est assuré par l'ATSEM de 8h35 à 8h50 et un accueil par l'enseignant à 8h50.

La commune souhaite un alignement des horaires d'entrée de la maternelle sur ceux de l'école élémentaire afin de faciliter l'accueil des enfants.

Suite à de nombreux échanges sur le sujet au sein de l'équipe pédagogique, les témoignages des ATSEM sur leurs responsabilités, le conseil d'école a émis un avis favorable sur les nouveaux horaires proposés. L'inspecteur de circonscription en a été informé.

A la rentrée scolaire de septembre 2017, les horaires retenus pour la maternelle sont :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi – mardi – jeudi – vendredi	8h45 - 11h45	14h00-16h15
Mercredi	9H00 – 12H00	

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole du 14 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :
- Emet un avis favorable à la demande qui sera soumise à l'Education Nationale.

N°2016-142 Education – Ecoles Elémentaire et Maternelle Publiques – Fusion des 2 écoles et des directions – Rentrée scolaire septembre 2017

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

La municipalité a consulté les enseignants et les parents lors de commissions Education en vue du projet de fusionner les 2 écoles à la prochaine rentrée de septembre 2017. Actuellement, l'école maternelle publique compte 6 classes et l'école élémentaire publiques 10 classes. Le projet de fusion en un seul groupe scolaire de 16 classes vise à renforcer la coordination par une seule et même direction, avec décharge complète, permettant une gestion administrative et pédagogique plus simple.

Cette proposition a pour objectif de n'avoir qu'un seul interlocuteur au niveau des écoles et avoir une réflexion globale autour du groupe scolaire.

La gestion dans la globalité des salles, du matériel informatique est un budget important pour la commune.

La municipalité souhaite une direction complète pour l'école afin d'avoir une meilleure communication. La fusion permettrait une gestion plus concrète et plus pratique de l'école et une amélioration de la cohérence. Le dispositif n'a aucune incidence sur la carte scolaire, les effectifs de maternelle et d'élémentaire sont comptés à part. La seule incidence concerne la décharge complète de direction.

M. le Maire indique que Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale a été consulté par la commune en vue du projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire « Lucie Aubrac à Pont-Péan.

Le projet de fusion en un seul groupe scolaire de 16 classes vise à renforcer la coordination par une seule et même direction, avec décharge complète, permettant une gestion administrative et pédagogique plus simple.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-30 qui dispose que «le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département »,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L212-1,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

D'approuver la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire publiques en une seule entité dénommée « groupe scolaire Lucie Aubrac » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

N°2016-143 Travaux d'extension des vestiaires de football – lot 1 déconstruction – terrassement – gros œuvre – avenant n° 1

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des travaux d'extension des vestiaires de football, l'entreprise Vignon Construction de Guipry est titulaire du lot n° 1 du marché **déconstruction – terrassement – gros œuvre**.

Le cabinet d'architecture BOULET a présenté un avenant ayant pour objet la réalisation de travaux modificatifs des réseaux EU, compte tenu du trop faible fil d'eau intérieur, pour un montant total de 4 366.70 € HT :

- Travaux en moins : tranchée dans dallage existant et raccordement – 1 432.40 € HT
(raccordement sur réseau existant – fil de l'eau à vérifier avant travaux en l'absence de plans de recollement)
- Travaux en plus : modification des réseaux EU, avec tranchées extérieures, reprises regard et enrobés + 5 799.10 € HT

Après sondages, et repérages par l'entreprise Vignon, les fils d'eau intérieurs sont trop faibles, et risqueraient une mise en charge au niveau des siphons du local que l'on créé avec une montée des eaux sales. Pour que ce phénomène ne se produise pas, il proposé de repasser un réseau spécifique à l'extérieur du bâtiment vers le tampon et point bas de collecte situé au milieu de la voirie d'accès aux vestiaires.

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 6 décembre 2016,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte ces travaux supplémentaires,
- approuve l'avenant n° 1 en plus value de l'entreprise Vignon Constructions pour un montant HT de 4 366.70 €.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la passation de cet avenant

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
01	VIGNON Constructions	37 500.00	4 366.70	41 866.70	+ 11.64 %

N°2016-144 Ressources humaines – Prime de fin d'année

Par délibération n° 2009-35 du 3 mars 2009, le conseil municipal a fixé les modalités d'octroi et de versement de la prime de fin d'année au personnel communal.

Il est rappelé que la commune verse une prime annuelle, en novembre de chaque année, à l'ensemble du personnel communal titulaire, stagiaire, non titulaire (auxiliaires avec une ancienneté de 6 mois minimum), au prorata de la durée hebdomadaire de travail. Cette prime est versée avec le salaire du mois de novembre.

Cette prime est proratisée au temps d'emploi et aux absences (déductibles à compter du 16ème jour d'absence).

La revalorisation de cette prime suit l'évolution du point d'indice de la fonction publique et dans la limite maximale de 2%, depuis 2009.

Pour l'année 2016, l'évolution du point d'indice étant de 0.6 %, le montant de la prime pour un temps complet est de 787 € (782*100.6).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide d'étendre l'octroi de cette prime aux agents sous contrats aidés (emplois d'avenir) sur la base des principes définis ci-dessus.

N°2016-145 Syndicat départemental d'Energie 35 – Rapport d'activités 2015

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 a transmis aux communes le rapport annuel du Syndicat Départemental d'Energie 35 qui retrace son action et ses activités au cours de l'année 2015.

Il est rappelé que l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales stipule que le Président d'un EPCI doit adresser à chaque commune membre un rapport d'activité de son établissement qui fait l'objet d'une communication au conseil municipal.

Une présentation de ce rapport est disponible sur le site internet du SDE 35 : www.sde35.fr

Dominique Cannesson, délégué du conseil auprès du SDE, a présenté le rapport d'activités aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents prend acte de ce rapport d'activités 2015 du SDE 35.

N°2016-146 Intercommunalité – Rennes Métropole – Eau du bassin rennais - Rapport annuel 2015 sur le Prix et la qualité des Services d’Eau potable (RPQS)

Michel Demolder, adjoint à l’urbanisme, a présenté le rapport annuel 2015 sur le Prix et la qualité des Services d’Eau potable (RPQS).

Conformément aux articles L.2224-1 et D.2224-1, le RPQS doit être mis à disposition du public au sein de l’Hôtel de Ville de Rennes Métropole et des mairies des 13 communes membres du Syndicat mixte, avec un avis par voie d’affichage.

Les 43 communes métropolitaines du Bassin rennais peuvent décider d’en faire de même pour une bonne information des usagers de l’eau et leur territoire.

Conformément à l’article D 2224-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le RPQS a également été transmis à l’assemblée délibérante de Rennes Métropole et des 13 communes extra-métropolitaines afin d’être présenté par le Président ou le Maire à son assemblée, avec envoi d’une note liminaire sur la nature du service et le prix total de l’eau et ses composantes.

Depuis le 1er Janvier 2015, c'est désormais au sein d'Eau du Bassin Rennais – Collectivité que s'organise le service de l'eau, aussi bien pour la compétence production que pour la distribution, conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM).

Agissant à l’échelle d’un territoire élargi comprenant 56 communes, ce syndicat mixte issu de la transformation du SMPBR assure l’approvisionnement en eau de près de la moitié des habitants d’Ille-et-Vilaine. Le rapport a pour objet de rendre compte aux usagers, du prix et de la qualité du service rendu par le syndicat pour l’année écoulée. À ce titre, il donne l’occasion de constater qu’Eau du Bassin Rennais – Collectivité a su répondre à d’ambitieux objectifs, pour continuer d’offrir à ses abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix juste.

Ce rapport s’inscrit dans une volonté de transparence, à l’image du choix d’une gestion publique de l’eau illustré notamment par la mise en service en avril 2015 de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais. Celle-ci assure avec performance la production d’eau pour l’ensemble du territoire ainsi que sa distribution sur un périmètre grandissant.

Pour s’adapter à ces nouvelles réalités tout en conservant un niveau élevé d’exigence, Eau du Bassin Rennais – Collectivité a su conjuguer expérience et innovation afin de poursuivre ses missions de protection, de production et de distribution de la ressource.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents prend acte de ce rapport annuel 2015 joint à la note de synthèse.

N°2016-147 à 151 Urbanisme DPU-DIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents renonce à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Propriété 27 route de Laillé - AD 128
- Propriété 1 rue de la Fontaine Blanche/Route de Nantes - AJ 90 et 91
- Propriété 1 bis allée de la Fontaine Blanche – AK 394
- Propriété 22 avenue Colette Besson – AL 198

- Propriété La Grande Pièce – AL 260 – Appartement n°121 – garage n°615 et parking n°806

N°2016-153 Réhabilitation du réseau Eaux Pluviales Route de Laillé – Lot 1 – Réhabilitation Réseau Eaux pluviales – avenant n° 1

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Le marché de travaux se rapportant à la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales route de Laillé (lot n° 1) a été attribué à l'entreprise de Travaux Publics SURCIN TP. Le montant initial du marché d'un montant de 233 965 € HT a été notifié le 3.10.2016 et la durée d'exécution du marché est fixée à 114 jours.

Ces travaux nécessitent la passation d'un avenant ayant pour objet une modification quantitative des travaux à effectuer concernant la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Route de Laillé.

Le projet initial prévoyait de créer un unique réseau EP sous la chaussée en remplacement du busage existant actuellement sous trottoirs, de part et d'autre de la chaussée.

Pour réaliser le plan d'exécution des travaux, des investigations complémentaires ont été effectuées par l'entreprise SURCIN titulaire du marché (sondages, repérage planimétrique et altimétrique des réseaux existants et inspection caméra du réseau d'eaux usées).

Ces investigations ont révélé plusieurs impossibilités techniques nécessitant une modification du projet initial :

- Altimétrie de l'exutoire non modifiable
- Croisement de nombreux réseaux

Par conséquent, la réhabilitation des réseaux EP devra se faire en lieu et place de l'existant, ce qui double la longueur des réseaux à reconstruire. Ceci implique également la dépose et la repose d'éclairage public situé sur le réseau existant.

Ces travaux entraînent une prolongation du délai initial de travaux de 8 jours calendaires.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20,00%**
- Montant HT : **19 207,00 €**
- Montant TTC : **23 048,40 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **8.21%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20,00%**
- Montant HT : **253 172,00 €**
- Montant TTC : **303 806,40 €**

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 6 décembre 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve la réalisation de ces travaux modificatifs à intervenir avec l'entreprise SURCIN TP,
- accepte la passation de l'avenant n° 1 d'un montant de 19 207 € HT.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20,00%**

- Montant HT : **19 207,00 €**
- Montant TTC : **23 048,40 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **8.21%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20,00%**
- Montant HT : **253 172,00 €**
- Montant TTC : **303 806,40 €**

Ces travaux entraînent une prolongation du délai initial de travaux de 8 jours calendaires.

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

1- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

07/11/2016	Espace Beausoleil	fourniture matériel outillage	ACCESS 15 rue de la Haie de Terre 35650 LE RHEU	721,67 €
14/11/2016	Services Techniques	Pose et dépose illumination de fin année	SPIE OUEST CENTRE 1, rue Gros Guillaume – BP 95130 35651 LE RHEU Cedex	158,40 €
14/11/2016	Services Techniques	dépose et repose candélabre rue du Lizard	SPIE OUEST CENTRE 1, rue Gros Guillaume – BP 95130 35651 LE RHEU Cedex	1 854,00 €
18/11/2016	Restaurant Scolaire	Curage et inspection télévisée pour retraçage des canalisations	SUEZ RV OSIRIS ZI de mivoie 2 Rue Angela Duval 35136 St JACQUES DE LA LANDE	505,20 €
18/11/2016	Mairie	Porte pour panneau d'affichage	Ouest Collectivités BP 66149 35761 St GREGOIRE cedex	402,00 €
18/11/2016	Mairie	Découpe borne accueil	Menuiserie des Platanes 5 avenue des Platanes 35310 MORDELLES	360,00 €
28/11/2016	Restaurant Scolaire	Remplacement vitrage suite casse	GALLAIS Zone artisanale rue du Bosquet 35310 CHAVAGNE	386,40 €
28/11/2016	Salle Sport	Remplacement vitrage	GALLAIS Zone artisanale rue du Bosquet 35310 CHAVAGNE	531,00 €

Assurance des risques statutaires du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2017 – durée 4 ans – Commission d’appel d’offres du 15 novembre 2016 – attribution du marché d’assurance à la Sté Groupama

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune de Pont Péan, 6 candidatures ont été enregistrées. Suite au rapport présenté par le cabinet Protectas et à l'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 15 novembre 2016, l'attribution du lot du marché s'est effectuée conformément à l'article 7.2 du règlement de la consultation sur la base des critères de jugement des offres.

L'offre présentée par la Compagnie Groupama a été retenue, offre économiquement la plus avantageuse.

Assureur : GROUPAMA

Garanties :

- Décès,
- Accident du travail et maladie professionnelle,
- Longue maladie, maladie de longue durée,
- Maternité,
- Maladie ordinaire.

Franchises : 15 jours en maladie

Taux : 7.15 %

Offre de base	AT/MP sans franchise	1,40
variante imposée n°2	Décès	0,20
variante imposée n°3	MLD/LM franchise 15 jrs	2,00
variante imposée n°5	Maternité	0,60
variante imposée n° 6	MO franchise 15 jours	2,95
Taux global		<hr/> 7,15 %

Soit une prime provisionnelle TTC de 51 641,38 €

(Rappel du contrat actuel Taux 6 % - Prime de 43 322.77 € - soit à garanties équivalentes, une hausse de cotisations de 8 319 € par rapport à la prime 2016)

Pont-Péan, le 12 décembre 2016
Le Maire,
Jean-Luc GAUDIN

1- Finances - Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - Tarifs municipaux 2017 – Temps du midi avec repas – Périscolaire - Accueil de loisirs

Cécile Gibbes propose une augmentation différenciée selon les tranches. Jean-Luc Gaudin suggère que cette proposition puisse être examinée pour les années à venir. Armel Trégouët précise qu'il faut que l'augmentation soit supportable pour tous les foyers même pour les plus hauts revenus

Stéphane Ménard constate que l'achat du repas augmente de 1 % et les frais fixes de près de 14 %.

David Loubaresse rapporte la position de Muriel Blouin favorable à limiter l'augmentation à 1% et ajoute que cette augmentation doit rester acceptable pour tous.

Les simulations présentées par Armel Trégouët montrent que pour le tarif 2 une augmentation de 1% coûterait annuellement aux familles 20€ et 29€ pour une augmentation de 1,5%. Le même exercice pour le tarif 7 le coût serait respectivement de 12,8€ et 19€

Jean Luc Gaudin précise que pour compenser la hausse globale de 4%, si l'augmentation à la charge des familles se limitait à 1%, les 3% restant seraient à la charge de la collectivité et pourrait se traduire par une augmentation des impôts.

Il affirme qu'il est difficile de comparer avec les autres communes qui n'incluent pas les mêmes services.

Armel Trégouët précise qu'une augmentation de 1% apporte une recette de 2838 €, de 1.5% une augmentation de 4257€ et de 2 % une augmentation de 5676 €.

La proposition est une augmentation de 1.5%.

Ne prend part au vote : 1 (Audrey Marchix)

Abstentions : 3 (David Loubaresse, Muriel Blouin, Pascal Coulon)

2- Finances - Service jeunesse – Activités Local jeunes – Adhésion et tarifs municipaux Activités 10-14 ans

La proposition d'augmentation est de 1.5%

Ne prend part au vote : 1 (Audrey Marchix)

Deux abstentions (David Loubaresse, Muriel Blouin)

3- Finances - Tarifs municipaux 2017 –

Vote unanimité

4- Finances – Budget 2016 Zone d'activités du Pont Mahaud – décision modificative sur les écritures d'ordre budgétaire de fin d'exercice – comptabilisation des stocks

Vote unanimité

5- Education - Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 -

Vote unanimité

6- Education – Rentrée scolaire septembre 2017 – Ecole maternelle publique – Modification des horaires

Stéphane regrette l'écart du quart d'heure entre la maternelle et l'élémentaire le midi (11h45 à 12h00). Monsieur le Maire précise que cela ne concerne pas de nombreuses familles et que les retards systématiques constaté de sortie rattraperont cet écart.

Cécile Gibbes fait remarquer que la différence entre les quatre jours de la semaine et le mercredi peuvent perturber les familles.

Jean-Luc Gaudin indique que les heures d'enseignement sont fixées à 24 heures par semaine.

Vote à l'unanimité

7- Education – Rentrée scolaire septembre 2017 - Fusion des deux écoles et des directions

Frédéric Tréguier souligne que les réunions pédagogiques seront plus compliquées. Jean-Luc Gaudin précise qu'il faudra définir une nouvelle forme de fonctionnement. La commune maintient cette demande d'unification des deux écoles et cette direction unique. Il est important d'avoir une vision globale sur les deux écoles et un seul interlocuteur. La direction unique permet une décharge à temps complet pour répondre et travailler de façon plus aisée qu'aujourd'hui avec les enseignants, les parents, la municipalité et les services.

David Loubaresse rapporte les propos de la personne de l'éducation nationale présente à la réunion sur la possibilité de revenir en arrière le cas échéant.

Vote à l'unanimité

8- Travaux d'extension des vestiaires de football – lot 1 déconstruction – terrassement – gros œuvre – avenant n° 1

Vote à l'unanimité

9- Ressources humaines – Prime de fin d'année

Dominique Cannesson demande s'il n'y a pas d'autres agents qui pourraient bénéficier de cette prime de fin d'année.

Vote à l'unanimité

10- Syndicat départemental d'Energie 35 – Rapport d'activités 2015

Dominique Cannesson présente ce rapport d'activités 2015 sous la forme d'un diaporama qui sera transmis aux élus.

Une rencontre avec les propriétaires de la SAPEM a eu lieu pour l'implantation d'une ferme solaire. Jean Luc Gaudin a contacté les services de Rennes Métropole pour les accompagner. Une rencontre avec le directeur régional de ENGIE qui pourrait être un fournisseur potentiel est envisagée.

11- Intercommunalité - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services d'Eau potable

Michel Demolder présente et commente ce rapport qui a été remis aux élus.

Yannick Cairon exprime sa réprobation contre le projet d'Arzal et suggère que le conseil municipal s'exprime dans ce sens. Monsieur le Maire accepte le principe.

12- Avenant réhabilitation des réseaux EP route de Laillé

Jean-Luc Gaudin souhaite demander au cabinet ADAO pourquoi les problèmes d'altimétrie constatés par la société Surcin n'ont pas été identifiés nécessitant ainsi un avenant au marché.

Les travaux devraient démarrer le 9 janvier

13- Divers

Monsieur le Maire invite les élus à un séminaire sur le PLUI à Rennes Métropole le 13 décembre prochain.